

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/10/2017

Dossier complet le :

02/06/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0128

### 1. Intitulé du projet

Création d'une voie nouvelle entre les chemins de Tagaret et Notre Dame des Anges à Allauch

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Claude GAUDIN - Président de la Métropole

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 5 | 4 | | 8 | 0 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 6° a : Infrastructures routière, construction d'autoroute et de voie rapide	Quartier du logis neuf - Allauch (13 190)  Surface du projet : 1 075 m <sup>2</sup> Longueur du projet : 175 ml

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une nouvelle voie de liaison de 175 mètres entre le chemin de Tagaret et le chemin de Notre Dame des Anges.

Il présente un profil de 7.5 mètres minimum permettant une circulation en double sens et un trottoir de 2 mètres.

Il permettra par ailleurs de clarifier la traversée piétonne du chemin de Notre Dame, par une prolongation du trottoir vers le Nord et la création d'un nouveau passage piéton situé à 4.70 mètres du nouveau cédez-le-passage gérant la circulation sur le carrefour en T.



## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'une nouvelle voie de liaison entre le chemin de Tagaret et le chemin Notre Dame des Anges, dont l'emprise de 8 mètres est matérialisée par l'emplacement réservé au PLU n°86. Il permettra d'assurer une liaison sécurisée entre le quartier résidentiel et le pôle d'équipements de l'avenue Jean Moulin, notamment pour les écoliers. Le projet doit par ailleurs être mis en lien avec l'emplacement réservé au n°33 (création d'une voie nouvelle, emprise de 9 mètres) qui permettra de relier plus aisément et de manière plus sécuritaire le pôle de vie de l'avenue S. Allende/Rei Lima.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

#### Principes de voirie

Le projet concerne :

- 710m<sup>2</sup> de voirie à créer en structure de chaussée complète (GB3 0/14 et BBSG 0/10)
- 315m<sup>2</sup> de trottoir à créer en mortier bitumineux 0/6

#### Géométrie des voies :

- Largeur voirie de 5.5m
- Trottoir : largeur de 2.00m

Les trottoirs seront séparés de la voirie par des bordures type T3 en béton préfabriquées.

Le projet prévoit également la création d'un mur bahut avec clôture grillagée.

#### Principe Réseaux projets :

**Réseau pluvial :** Le profil en long de la voie nouvelle présente une pente générale vers le chemin Notre Dame des Anges. A ce titre, les eaux de pluie seront collectées le long de la voie nouvelle via des grilles munies de regards avaloir conformes aux prescriptions de la DEA. Une canalisation diamètre 600mm en béton armé série 135A collectera les eaux de pluie sur l'intégralité de la voie nouvelle. Le collecteur se branchera au réseau existant situé sous la rue Notre Dame des Anges.

L'imperméabilisation du projet entraîne la réalisation d'une rétention au point bas de la voie nouvelle. Cette rétention aura un volume de 80m<sup>3</sup> pour une surface de 1 100m<sup>2</sup>.

**Réseau AEP :** Un maillage du réseau AEP est proposé entre la rue Notre Dame des Anges et la rue de Tagaret. Le maillage sera réalisé avec une canalisation en fonte diamètre 100mm.

**Réseau Eclairage :** Un éclairage public de la voie nouvelle est proposé dans le cadre du projet. Les candélabres seront du type routier, hauteur de feu de 8m, lanternes à LED. Le génie civil sera le suivant : 2 fourreaux diamètre 63mm avec cablette cuivre et chambre de tirage 0.60\*0.60m tous les 50m.

**Réseau Télécom :** Le génie civil du réseau Télécom sera réalisé dans le cadre du projet. A ce titre, il sera mis en place 3 fourreaux diamètre 42/45mm ponctuée par des chambres L2T. Le raccordement sera réalisé de part et d'autre de la voie nouvelle sur le réseau existant (branchement dans chambre existante et remontée aéro-souterraine).

**Réseau Electricité :** Une provision, il sera mis en place 2 fourreaux diamètre 160mm en tranchée commune avec le réseau d'éclairage et de Télécom.

#### Réseau Eaux usées :

Les parcelles existantes sont raccordées au réseau d'assainissement existant. La création du réseau d'assainissement n'est pas prévue dans le cadre du projet de travaux.

La durée des travaux est estimée à 4 mois

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voies réaménagées seront empruntées par des véhicules légers et seront l'objet de pratiques douces, notamment vers le pôle d'équipements situé plus à l'est et le pôle commercial situé au sud sur l'avenue Rei Lima/Salvador Allende. Il sera connecté à terme à la voie de liaison prévue par l'ER 33 (voie nouvelle de 9 mètres au sud du projet).

Les eaux de surface liées à la voirie seront collectées dans le réseau d'eau pluviale de la ville d'Allauch.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un dossier préalable à une déclaration d'utilité publique. Aucune décision n'a encore été rendue à ce jour.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de 125 mètres Emprise totale de 1075 m <sup>2</sup> 2 séquences, avec une voie double sens et une emprise de 7.5 mètres et des trottoirs de 2.5 mètres.	Surface du projet : 1075 m <sup>2</sup> 175 mètres

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin des Rampins/  
Chemin de la Sûre  
13190 ALLAUCH

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 29' 05" 5E Lat. 43° 21' 23" 8N

Point d'arrivée :

Long. 05° 28' 50" 8E Lat. 43° 21' 25" 5N

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 560 mètres de la ZINEFF DE TYPE II Massif du Garlaban et à environ 810 mètres de la ZINEFF de type II Chaîne de l'Etoile
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place un plan de Prévention du Bruit dans l'environnement approuvé en 2010. Le secteur de projet lui-même est peu exposé aux nuisances sonores : sur 24 heures, il est exposé à des nuisances allant de 50 à 60 dB (A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Allauch est couverte par un plan de prévention des risques Gypses, approuvé le 21 mai 2002. Néanmoins celui-ci ne concerne pas le secteur d'études.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet distant de 800 mètres environ du site d'intérêt communautaire (Dir. Habitat) Chaîne de l'Etoile - Massif du Galanban
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone de sismicité Moyenne (2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de la création d'une voie nouvelle de desserte permettant principalement un accès plus directe pour les écoliers à leur établissement depuis la zone pavillonnaire desservi par le chemin de Tagaret.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Comme tous travaux, l'aménagement de la voie nouvelle sera source d'émissions sonores (liées aux engins de chantier en phase travaux). Toutefois, l'impact de ces émissions sonores sera relativement faible, la durée des travaux étant limitée dans le temps (4 mois).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de terrassement envisagés seront réalisés à l'aide de pelles (ou d'équipements équivalents). Ils ne nécessitent pas l'emploi d'explosifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés de jour. Il n'est pas prévu la mise en place d'un éclairage spécifique en phase chantier.</p> <p>A terme, 4 candélabres seront mis en place, permettant de sécuriser les circulations.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le réseau pluvial sera raccordé au réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des travaux de terrassement de 202.17 m3 de terrain meuble et 60.741 m3 de terrain rocheux. Les matériaux de tranchée seront évacués en échange appropriée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe à proximité de deux zones concernées par des OA et devant accueillir à termes des zones de logements.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La création de cette voie nouvelle engendrera principalement une imperméabilisation supplémentaire qui fera l'objet d'une rétention pour ne pas aggraver la situation hydraulique existante.

Elle permettra également de favoriser les déplacements piétons dans ce quartier résidentiel (écoliers principalement).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé cet état des lieux sur la zone de projet, et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs à retenir sont les suivantes :

- le projet permettra de faciliter les déplacements depuis le chemin de Tagaret vers le pôle d'équipements à l'Est sans passer par l'avenue Rei Lima.
- la refonte du carrefour du chemin de Notre Dame, aujourd'hui accidentogène
- la sécurisation nocturne de la zone par la création de nouveaux candélabres
- la création de larges cheminements piétons

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6.1 : Extrait des Zonages réglementaires Natura 2000 - base INPN Annexe rattachée à la rubrique 5.20 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".
Annexe 6.2 : Extrait des Zonages réglementaires ZNIEFF - base INPN Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".
Annexe 6.3 : Extrait des Zonages réglementaires PNR - base INPN Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".
Annexe 7 : Extrait cartographique du Bruit - Source : Plan de Prévention du Bruit CU MPM. Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".
Annexe 8 : Extrait de la cartographie des risques en Bouches-du-Rhône. Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".
Annexe 9 : Extrait du PLU de Cassis - Orientations pour le secteur rattaché à la rubrique 5.1 vvv
Annexe 10 : Cartographie des zones soumises à défrichement-CARTELIE-Source DDTM 13-Annexe relative à la rubrique 4.41

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marseille

le,

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

